



Règlement

Réservation et utilisation des courts

Pour réserver un court, les joueurs ont l'obligation de placer leur plaquette nominative sur le tableau pour le jour et l'heure désirés.

Chaque joueur ne peut réserver qu'une heure à la fois. Cette règle est valable du lundi matin au vendredi soir. Cette réservation peut se faire dès le samedi précédant la semaine de jeu.

Deux plaquettes au moins sont nécessaires pour réserver un court. En cas de double, quatre joueurs peuvent réserver 2 périodes.

Les plaquettes du tableau doivent correspondre aux joueurs présents sur le court.

L'extinction des projecteurs devra s'effectuer à 22h00. Dès ce moment, la plus grande tranquillité règnera au club-house.

Les samedis, dimanches et jours fériés (Vendredi Saint, Lundi de Pâques, l'Ascension, Lundi de Pentecôte, Lundi du Jeûne), les plaquettes ne sont pas utilisés. La réservation à l'avance n'est pas possible. On ne pourra s'inscrire que le jour-même sur la feuille de réservation prévue à cet effet au club-house.

Un joueur ne peut réserver qu'une seule période de jeu à la fois ; cependant, après avoir joué, il pourra se réinscrire s'il le désire.

Le comité a la compétence pour réserver un ou deux courts pour des leçons, tournois, championnats-interclubs, ainsi que pour l'entraînement des équipes. Ces réservations seront indiquées sur le tableau au moyen de plaquettes spéciales.

Invitations

Les invitations sont payantes. Chaque saison, dès le mois de juillet, tout membre a la possibilité d'inviter un non-membre pour la somme de 10.- l'heure.

Divers

Durant les enterrements, on s'abstiendra de jouer.

Les membres prendront soin de fermer à clé les portes et les fenêtres du club-house, ainsi que les courts lors de leur départ.

Chacun lavera et rangera la vaisselle qu'il a utilisée. Les bouteilles vides seront mises dans les harasses.

Les membres signaleront sans retard au comité les dégâts causés sur les courts et au club-house.

Le club n'est pas responsable des objets volés, perdus ou oubliés.

Les membres du comité ont la compétence pour faire respecter le présent règlement.

Toutes réclamations doivent être faites par écrit au comité du TCCC.